

# Règlement Nationale 3 Jeunes

## Ile-de-France

*Le règlement est celui du Championnat de France des Clubs Jeunes de la FFE appliqué à la Nationale III Jeunes que vous pouvez télécharger sur le site fédéral.*

*Les précisions et modifications spécifiques à la ligue Ile de France sont les suivantes :*

### **Article 1 : Structure**

La nationale 3 jeunes est une compétition toutes rondes par poules entre équipes de 6 joueurs.

Le nombre de poules est fixé à quatre à partir de la saison 2016-2017

En cas de nombre d'équipes insuffisant ou trop important, le responsable de la compétition, avec l'accord du président de la commission technique de la ligue d'Ile-de-France, peut changer le nombre de poules afin d'assurer le bon déroulement de la compétition.

#### **1.4 Licences (extrait FFE):**

Tout joueur doit être licencié A **avant** la rencontre. Les infractions sont pénalisées selon le règlement fédéral en vigueur.

### **Article 2 : Engagements**

Le bulletin d'engagement doit être rempli de façon lisible et renvoyé avant la date limite au directeur de la compétition accompagné des droits d'engagement.

### **Article 3 : Calendrier, appariements**

Les dates des différentes rondes sont celles du calendrier de la ligue pour les Nationales 3 jeunes.

Un calendrier complet des appariements sera envoyé à chaque équipe avant le début de la compétition, par courrier ou par courrier électronique. Ces appariements figureront aussi sur le site Internet de la Fédération Française des Echecs.

Si une équipe n'a pas reçu d'appariements une semaine avant la date fixée pour la première ronde (voir calendrier de la ligue) elle doit s'en enquérir auprès du directeur de la compétition.

Les équipes peuvent s'entendre pour avancer une ronde, sous réserve d'en avoir prévenu au préalable le directeur de la compétition au moins 48h avant la nouvelle date et d'avoir obtenu son accord.

Aucune ronde ne peut être reportée. En cas d'infraction, les 2 équipes sont sanctionnées d'un forfait.

Le directeur de compétition a tout pouvoir pour imposer un changement de date, il préviendra les deux équipes dans un délai raisonnable sauf cas de force majeure.

#### **3.3 Cadence :**

Cadence Fischer 1h + 30 sec par coup aux échiquiers N°1 à N°5.

Cadence Fischer 50mn + 10 sec par coup à l'échiquier N°6.

### **Article 4 : Lieu et heure des rencontres**

Le lieu des rencontres est indiqué sur le tableau d'appariements envoyé à chaque responsable d'équipe.

L'heure de début des rencontres est fixée à **14 h 15**.

Les deux équipes peuvent s'entendre pour avancer l'heure de la rencontre.

## **Article 5 : Composition des équipes/score du match.**

1. Chaque équipe est composée de 6 joueurs
  2. Les échiquiers 1 à 5 jouent une seule partie.  
L'échiquier 6 joue deux parties (aller-retour) contre le même joueur.
  3. Chaque échiquier correspond à une catégorie d'âge :
    - 1<sup>er</sup> échiquier : minime ou plus jeune ;
    - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> échiquier : benjamin ou plus jeune ;
    - 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> échiquier : pupille ou plus jeune ;
    - 6<sup>ème</sup> échiquier : poussin ou plus jeune.
  4. La composition des équipes doit être remise à l'arbitre par chaque capitaine 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Elle ne peut pas comporter de « trou » : s'il n'y a que 5 joueurs dans la composition d'équipe, ils doivent occuper les échiquiers 1 à 5, s'il n'y a que 4 joueurs, les échiquiers 1 à 4, et ainsi de suite.
  5. Au sein d'une même équipe, un joueur ne peut être placé devant un joueur plus âgé que dans le cas où il possède un classement Elo (Fide ou national) supérieur ou égal au classement Elo (Fide, national ou estimé) du joueur concerné.
  6. Une équipe ne peut pas engager plus de 3 joueurs mutés par match.
  7. En cas de non-respect de l'article 5.3, la partie sera déclarée perdue par forfait administratif pour le joueur concerné. En cas de non-respect de l'article 5.5, la partie sera déclarée perdue par forfait administratif pour le joueur trop âgé. En cas de non-respect de l'article 5.4, les pendules de l'équipe défaillante pourront être avancées du temps de retard avec lequel la liste a été remise.
  8. Sur les échiquiers 1 à 5 : une partie gagnée est comptée 2 points, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.  
Sur l'échiquier 6 : une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.
- [Les pénalités sportives et administratives définies dans le règlement du championnat de France interclubs jeunes sont appliquées de manière cohérente en prenant en compte la différenciation entre les échiquier N°1 à 5 et l'échiquier N°6.](#)

## **Article 6 : Forfaits sportifs**

Forfait à l'encontre de toute équipe ou de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Quand une équipe est forfait, sauf cas de force majeure accepté par le directeur de la compétition, elle devra s'acquitter d'une amende de 20 € auprès de la ligue Ile-de-France.

Une équipe qui aura déclaré forfait pour 3 rencontres au cours d'une même saison sera rétrogradée dans la division inférieure et devra y rester au minimum 2 saisons.

## **Article 7 : Litiges**

Le directeur de la compétition notifie ses décisions aux équipes concernées. Un appel de ses décisions peut être interjeté dans les 48 heures suivant réception de cette notification.

**Les litiges administratifs sont tranchés par la commission des litiges.**

## **Article 8 : Classement des équipes**

Pour chaque groupe :

Le classement final de chaque groupe est effectué suivant le total des points de match.

En cas d'égalité de points de matchs, on utilise les résultats (points de match, différentiel, points de parties) réalisés entre elles par les équipes à départager.

En cas de nouvelle égalité, le départage est effectué par les différentiels calculés sur l'ensemble de la compétition puis, en cas de nouvelle égalité, sur le nombre de points « pour » réalisés par les équipes à départager sur l'ensemble de la compétition.

Si une égalité subsiste, on prend dans l'ordre la somme des différentiels au 1er échiquier, puis au 2e, etc.

Phase finale : **Si cela est nécessaire**, une phase finale est organisée avec la 1<sup>ère</sup> équipe de chaque groupe afin de déterminer celles qui obtiennent le droit de monter en nationale 2 jeunes.

- Le système d'appariement utilisé sera un système Molter en une seule ronde.
- La composition de la feuille de match respectera l'article 5 du présent règlement.
- Le classement entre ces équipes sera effectué dans l'ordre de priorité suivant :
  - a) Nombre de points de parties.
  - b) Berlin
  - c) Nombre de victoires individuelles.
  - d) Résultats obtenus sur le 1<sup>er</sup> échiquier, puis sur le 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

## **Article 9 : accession, relégations**

Accession à la Nationale 2 jeunes :

**Deux places sont réservées à la Ligue IDF. Au-delà, la fédération française des échecs pourra octroyer des places supplémentaires en fonction des places non pourvues.**

« Remarque : Ces dernières saisons, trois équipes de la ligue IDF se voient habituellement proposer la montée en division supérieure. »

**Les équipes reléguées en départementales jeunes sont :**

Les trois dernières équipes de chaque poule sont reléguées en nationale jeunes.

**Les équipes qualifiées pour la nationale 3 jeunes sont :**

- Les équipes reléguées de la Nationale 2 jeunes la saison précédente.
- Les équipes non reléguées de la nationale 3 jeunes IDF la saison précédente.
- Chaque département se voit offrir un nombre de places dépendant de l'activité de son championnat départemental jeunes la saison précédente. (Au minimum une par département)

Une projection de ce nombre de places sera communiquée aux responsables départementaux à titre indicatif vers le milieu de saison.

Si à ce moment il reste des places ou si des équipes refusent la montée, des montées supplémentaires ou des repêchages sont effectués dans un ordre étudié par le responsable de la compétition avec l'accord du président de la commission technique de la ligue IDF. Il sera favorisé le fait de permettre à au moins une équipe de chaque département de pouvoir monter.